

Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

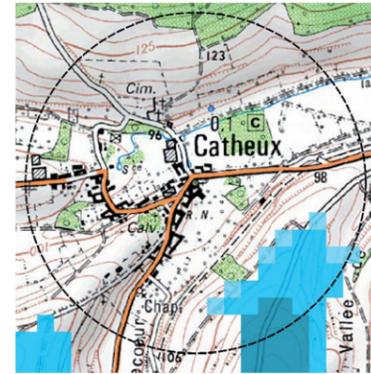
La ferme inscrite de Troussures à Sainte-Eussoy présente une zone en bleue de visibilité de la ZIV. Il s'agit d'un arc orienté du sud-ouest au nord-est. Les angles verticaux de dépassement des éoliennes constatés y sont très faibles : ils se situent entre 0,2 et 0,5°. La séquence visuelle possible sur la D151 est très courte et les angles verticaux ne seront pas assez importants pour générer des enjeux pour ce monument compte tenu de l'éloignement de la ZIP. **Aucun photomontage n'est donc envisagé pour ce monument.**



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

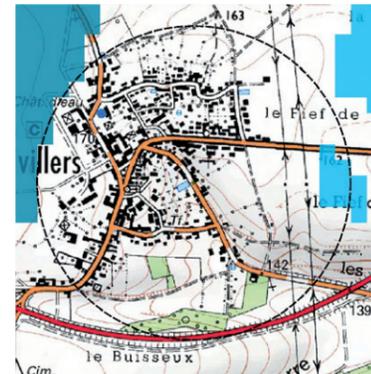


La chapelle inscrite MH de Sentelie se présente entourée de son cimetière dans un îlot boisé. L'angle vertical de dépassement des éoliennes constaté sur la ZIV du projet du Camp thibault est très faible, limité à la fourchette de 0,2 à 0,5°. Ce dépassement n'est pas de nature à impacter ce monument ceinturé par le végétal et dont les vues s'organisent d'est en ouest depuis la route qui le jouxte, soit une direction opposée au projet éolien. **Aucun photomontage n'est envisagé pour ce MH.**



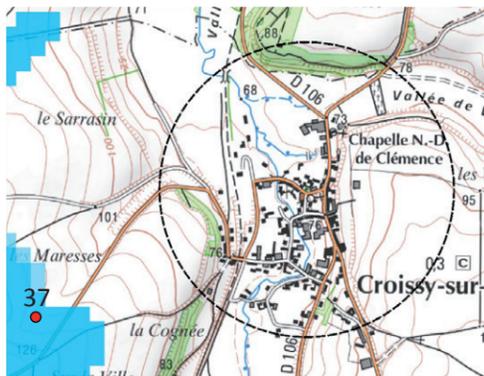
Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

L'église inscrite MH de Catheux se situe au coeur d'une vallée. L'étude de la ZIV montre que la visibilité du projet depuis l'édifice n'est pas envisageable. Les risques de covisibilité sont concentrés depuis la route au sud-est couverte par la tâche bleue ponctuelle de la ZIV. Cependant, la vue sur l'édifice n'est pas du tout dans la direction du projet éolien. Les valeurs angulaires constatées de dépassement sont aussi très faibles (au maximum 1°). **Aucun photomontage n'est donc envisagé.**



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

La Boutique de tisserand inscrite MH à Hardivillers (15 rue des jardins) est au coeur du village. La carte de ZIV ne montre pas de visibilité du projet depuis le MH. Une petite tâche bleue d'angle vertical de dépassement des éoliennes se présente à l'Est (dépassement non significatif de 0,2 à 0,5°). De plus, la boutique n'étant pas visible (édifice au sein même du village), un risque de covisibilité avec le projet éolien n'est pas envisageable. **Aucun photomontage n'est prévu.**



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

L'ancien presbytère de Croissy-sur-Selle est au coeur de la vallée humide. La ZIV montre aucune visibilité du projet au sein du périmètre de MH. L'approche par le coteau sera vérifiée dans la ZIV du projet au niveau du photomontage 37. Toutefois, l'angle vertical de dépassement des éoliennes se limite entre 0,2 et 0,5°. L'enjeu de sensibilité MH reste faible. La photographie de droite montre que l'église (non protégée) est visible mais pas la maison dite du Chapitre (ancien presbytère).



Vue 37 Vue en direction de la maison dite du Chapitre à Cressy-sur-Celle

Projet éolien du Camp Thibault (80)

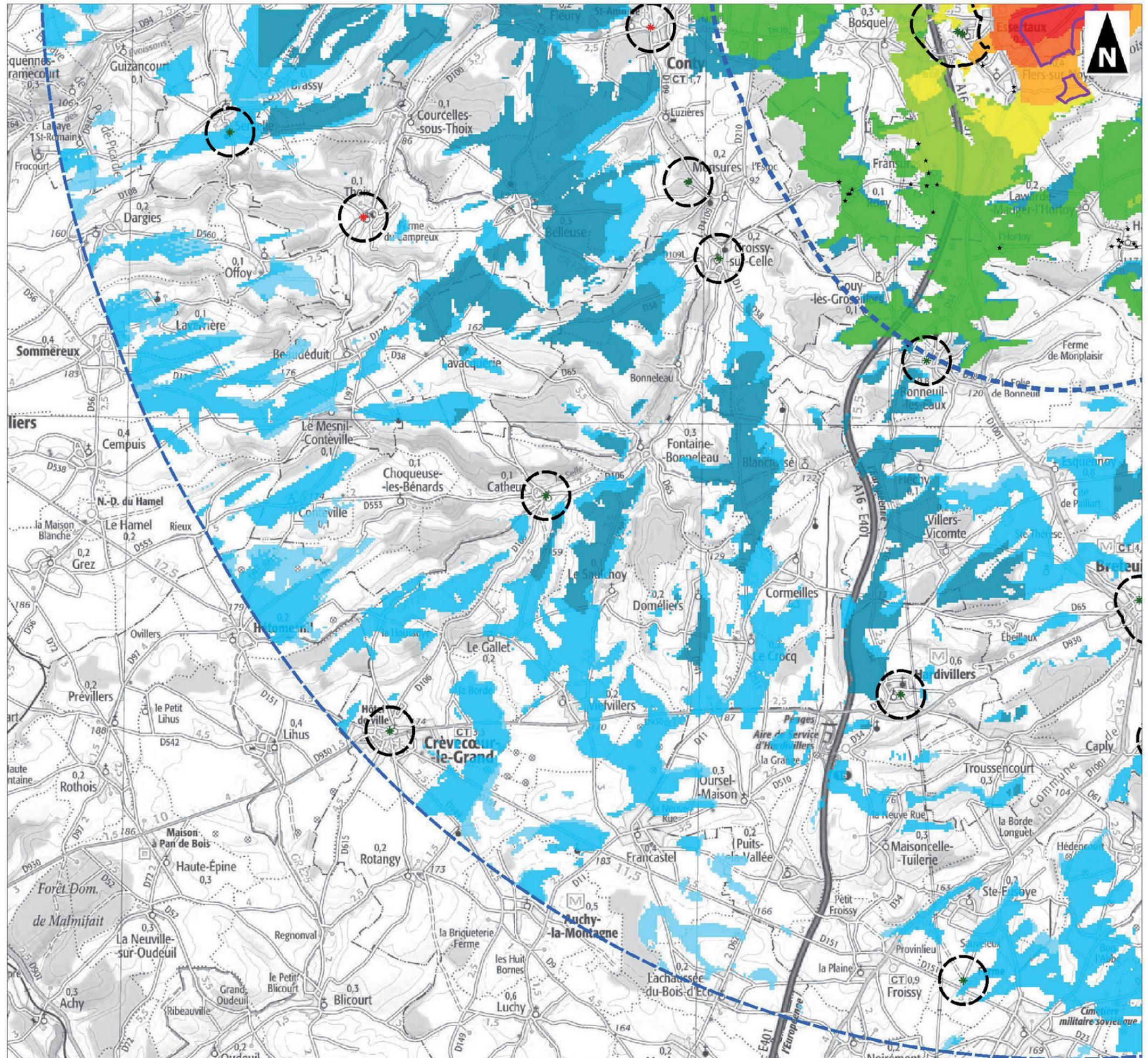
Demande d'Autorisation Environnementale

ZIV et patrimoine MH dans le quart sud-ouest de l'aire d'étude éloignée

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Périmètre de protection M.H.
- Monument classé M.H.
- Monument inscrit M.H.

ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20



Projet éolien du Camp Thibault (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

Sensibilités du patrimoine MH de l'aire d'étude éloignée, photomontages concernés, ZIV

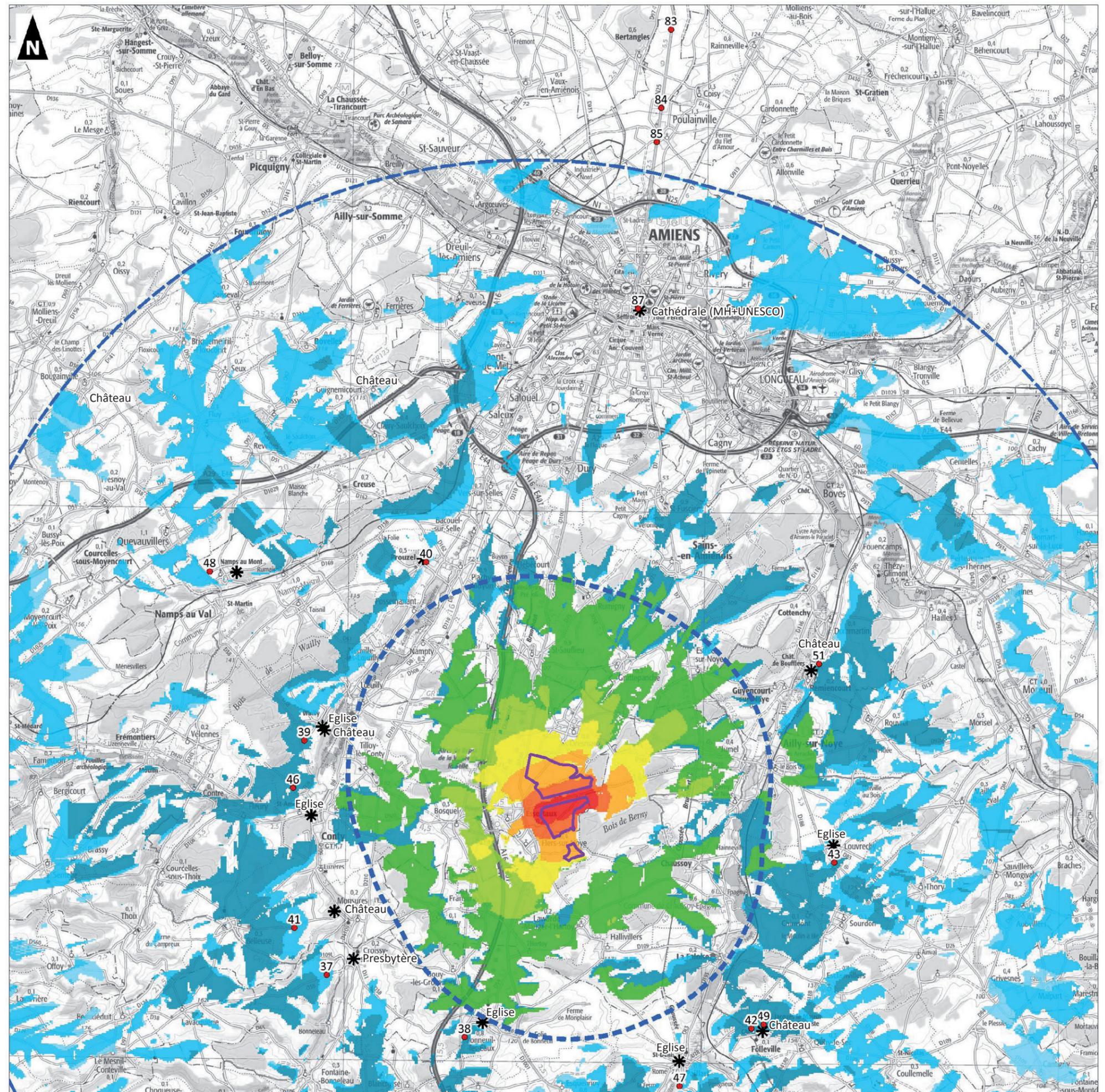
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

- Photomontage proposé
- Monument MH à enjeu faible

ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

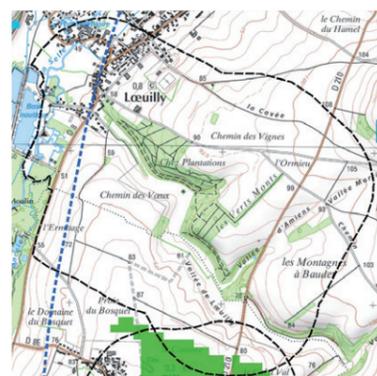
- ≤ 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20

Cette carte fait état du bilan des sensibilités relevées dans l'état initial paysager pour les MH de l'aire d'étude éloignée des 20 kilomètres.



3.3.3 SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES (AER)

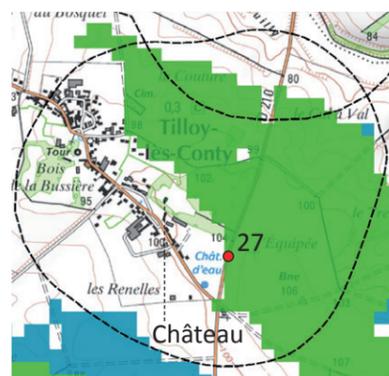
Les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée (AER) sont majoritairement à enjeux. Ils font l'objet le cas échéant d'évaluation par photomontage. Les zooms sur la carte de ZIV du projet expliquent la stratégie d'évaluation pour chaque monument MH de l'aire d'étude rapprochée.



La confrontation de la ZIV du projet et du périmètre de protection modifié de la **propriété de chasse inscrite MH de Loeuilly** ne dévoile pas de dépassement des éoliennes du projet éolien du Camp Thibault sauf de manière anecdotique en lisière sud du périmètre de protection. **Aucun photomontage n'est envisagé.**



Depuis la propriété de chasse de Loeuilly, le relief marque un premier plan au devant de la ZIV

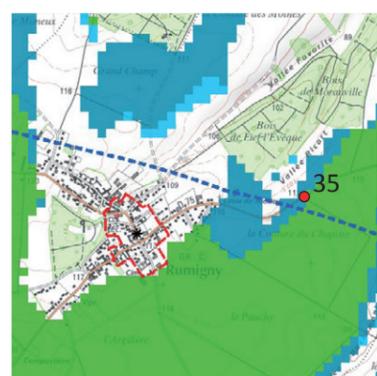


Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

Le **château de Tilloy-lès-Conty (inscrit MH avec son domaine)** apparaît peu sensible au niveau du bâtiment de la clairière du parc. La tâche verte de visibilité du projet éolien de Camp Thibault se situe sur le domaine boisé, fermé visuellement. Il a donc été choisi de s'affranchir du boisement tout en y restant frontalier, sur l'axe majeur de la D218. Le point 27 s'avère pertinent par rapport à la zone d'influence visuelle du projet qui signale un dépassement angulaire vertical de 1 à 2° sur la D218.



Point de vue 27 en lisière du château de Tilloy-lès-Conty



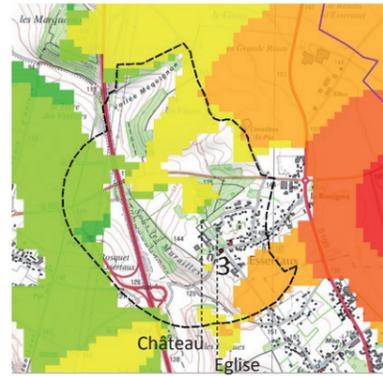
Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

Les éléments protégés du **manoir de Rumigny** sont très ponctuels, il s'agit de deux fenêtres avec grille (**inscrites MH**) de l'édifice présent au 7 grande rue du quai. Au regard du périmètre de protection des fenêtres, la ZIV du projet ne montre pas d'éoliennes en dépassement du relief.

Un photomontage d'approche de Rumigny (n°35) sera réalisé dans le zonage bleu de la ZIV qui indique une visibilité angulaire du projet dépassant de 0,5 à 1° du relief.

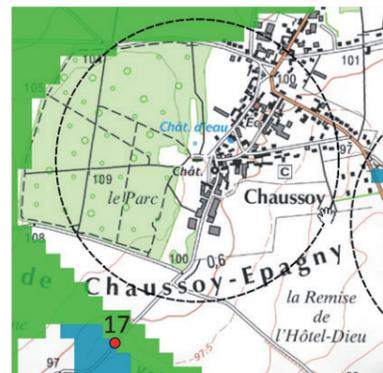


Point de vue n°35 en approche du village de Rumigny



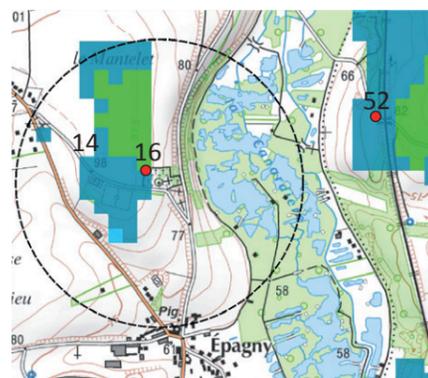
Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

L'église et le château d'Essertaux sont les MH les plus proches du projet éolien du Camp Thibault. Le périmètre de protection modifié (source Atlas des Patrimoines) est commun aux deux monuments inscrits MH. Il a été choisi une évaluation sur la perspective principale du château (3). Elle met en vue l'église et le château. La deuxième évaluation proposée se fait au niveau du village du Bosquel où une vue sur les MH est constatée et la coloration de la ZIV montre une visibilité des éoliennes en dépassement avec un angle vertical de 1 à 2° bien qu'en dehors du périmètre de protection MH.



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

Le château de Chaussoy-Epagny (inscrit MH) est dans son périmètre de protection **très faiblement sensible** au projet éolien. La ZIV est majoritairement à l'extérieur du périmètre de protection MH. Il est donc choisi d'évaluer l'approche du domaine du château par le sud dans un secteur de visibilité du projet éolien sur la carte de ZIV (point de vue 17).



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

Isolée sur un promontoire, l'église inscrite MH de Chaussoy-Epagny présente deux enjeux au niveau de l'étude de la carte de ZIV angulaire du projet éolien de Camp Thibault :

- le fond Est du cimetière de l'église (également inscrit) recoupe le zonage de la ZIV (risque de visibilité depuis le point de vue 16). Le GR qui jouxte l'église et son cimetière apparaît également dans le zonage bleu de la ZIV ponctuellement (point 14) ;
- Le coteau est de la Noye surplombera l'édifice isolé dans le paysage avec un risque de covisibilité à évaluer de manière plus lointaine depuis le point de vue 52.

A l'inverse, la perspective depuis la route par la route de versant à l'entrée sud d'Epagny présente peu d'enjeux par rapport au projet éolien du fait des reliefs figurant en premier plan



Point de vue 3



Point de vue 17 montrant la silhouette du domaine boisé du château de Chaussoy-Epagny



Point de vue 52 depuis le coteau est de la vallée de la Noye mettant en vue l'église de Chaussoy-Epagny

Projet éolien du Camp Thibault (80)

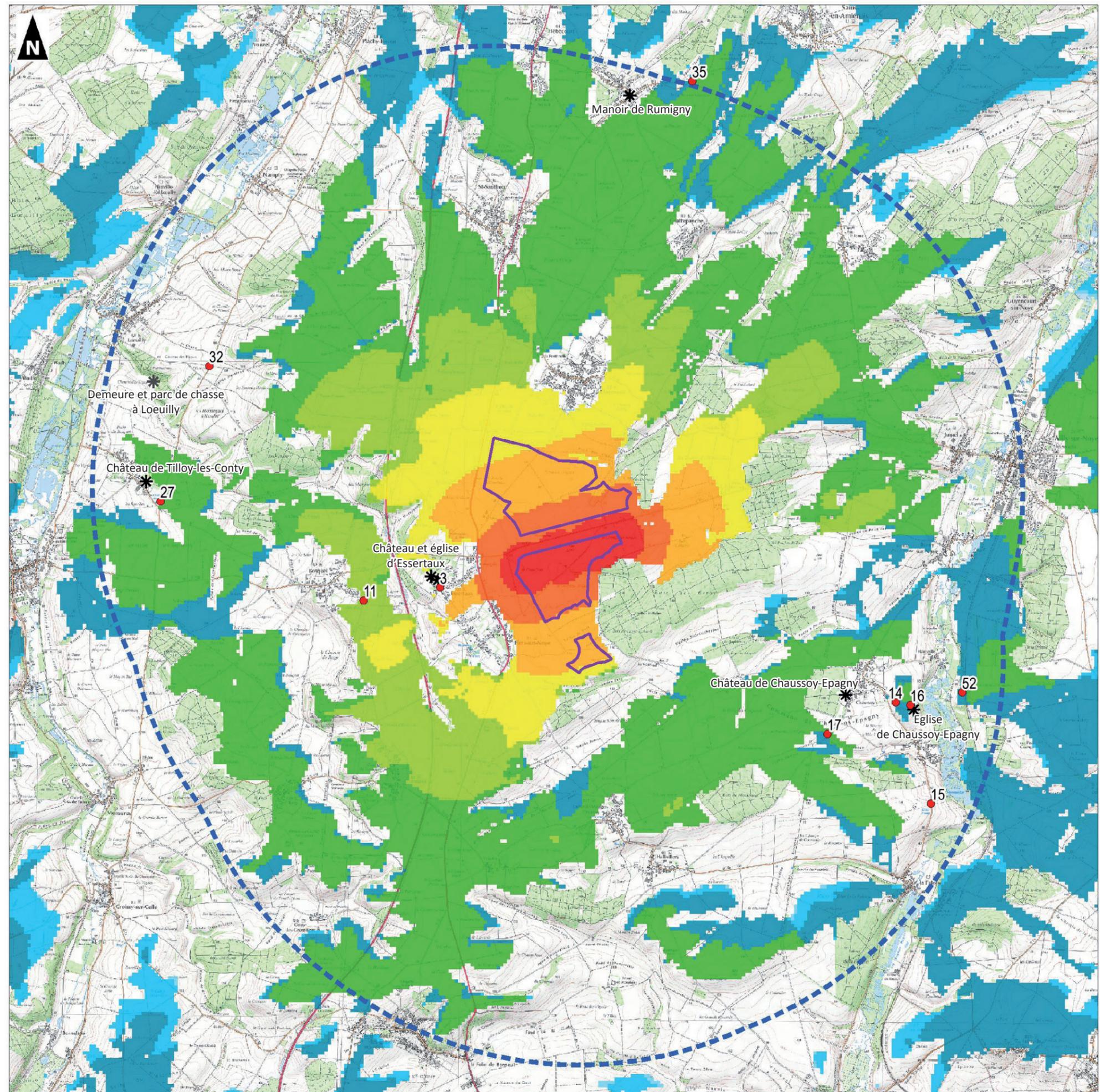
Demande d'Autorisation Environnementale

**Patrimoine MH
à enjeu de l'aire d'étude rapprochée,
photomontages concernés, ZIV**

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Monument MH à enjeu faible à modéré (photomontages)
- Monument MH sans enjeu
- Photomontages

ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20



3.3.3 SENSIBILITÉ DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

La confrontation de la ZIV du projet éolien du Camp Thibault et le périmètre du SPR de Conty met en avant plusieurs éléments. Ils sont présentés ci-dessous selon les secteurs propres au SPR de Conty (rapport de présentation 2016).

. **Secteur de niveau 1 (historique)** : les enjeux y sont très faibles car la ZIV ne couvre pas les enveloppes bâties respectives de Conty, Luzières et Wailly (château compris).

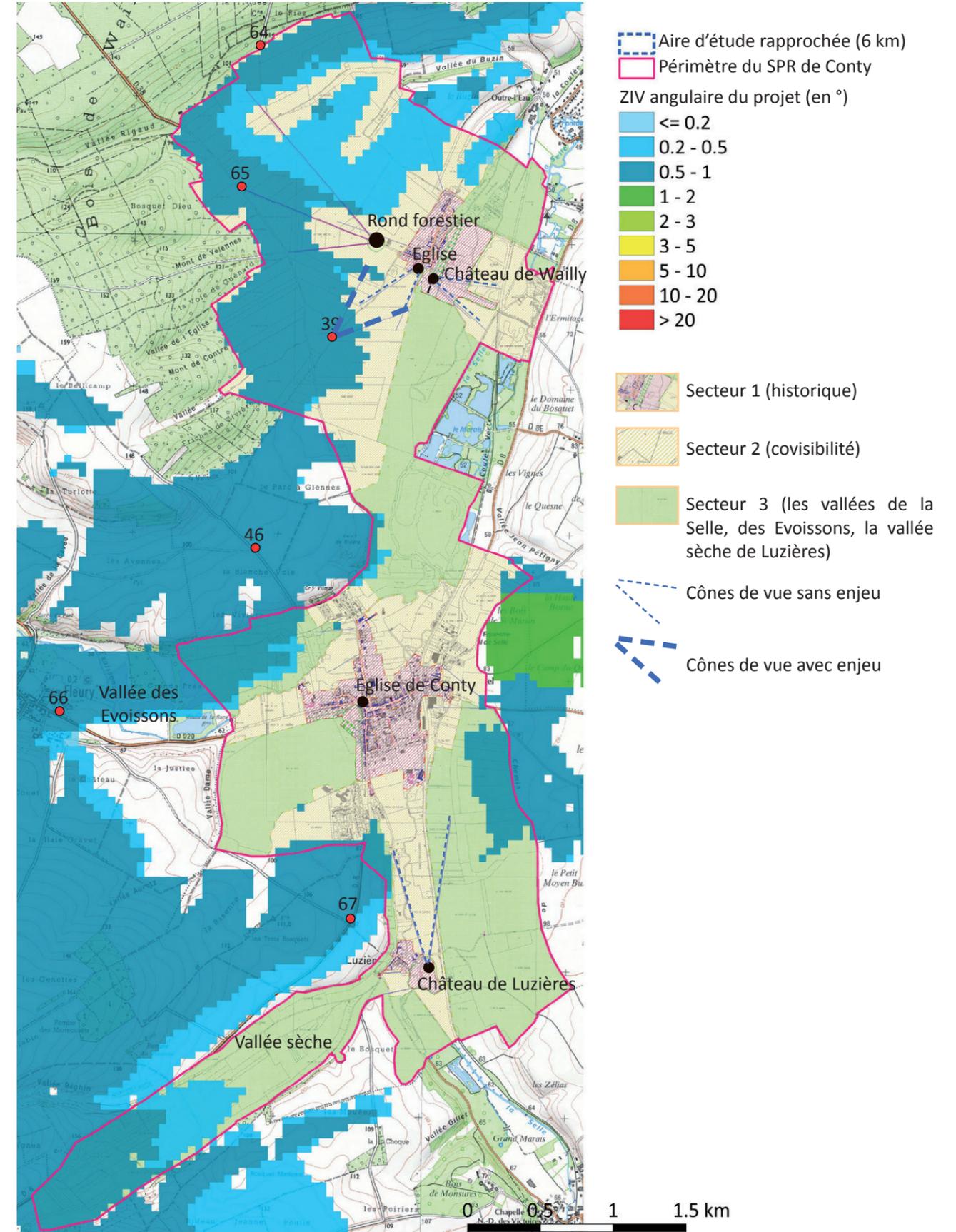
. **Secteur de niveau 2 (covisibilité)** : la ZIV du projet éolien couvre l'espace de plateau qui domine Wailly. Il apparaît que le rond forestier (trace ancienne du parc du château de Wailly sur le coteau) et l'église de Wailly en dépassement du coteau seront perçus avec une covisibilité du projet éolien depuis les hauteurs proches du bois de Wailly. Ainsi les points d'évaluation 64, 65 et 39 couvriront de manière détaillée cette languette de plateau sensible. Le point 39 correspond à une vue emblématique du SPR de Conty. **Le rapport de présentation du SPR stipule en effet page 26 et 27 «les vues dominantes participent à la qualité du paysage de Conty d'où la nécessité de les maintenir».**

Dans ce secteur de niveau 2, les extensions récentes de limite de centre bourg, la vallée de Luzières, l'espace de vallée dans l'axe du château de Wailly ne sont pas à enjeu au vu de la non couverture de la ZIV angulaire du projet éolien du Camp Thibault.

. **Secteur de niveau 3 (les vallées de la Selle, des Evoissons, la vallée sèche de Luzières)** : ce secteur apparaît très faiblement sensible par la topographie basse et la confrontation de la ZIV angulaire du projet éolien. Seule la partie sud-est de la vallée sèche de Luzières est susceptible de présenter de vues sur le projet éolien, de manière très éloignée.

Enfin, en sortant du périmètre du SPR, il convient d'analyser la **covisibilité du projet éolien avec le SPR de Conty** depuis le point de vue 46. Ce point de vue met en effet en scène l'église protégée MH de Conty. Le corridor de la vallée des Evoissons, orienté vers la ZIP, montre sur la carte de droite une sensibilité possible au sortir du village de Fleury (point de vue 66). Il s'agit d'un axe important de découverte, la D920. Enfin, toujours en dehors du périmètre de SPR, au nord-ouest du château de Luzières, il convient d'analyser aussi le surplomb et la perception du domaine de Luzières présent dans la vallée.

Traduisant la sortie de la zone de prégnance visuelle du projet éolien de Camp Thibault en étant au-delà de l'aire d'étude rapprochée des 6 km autour du projet, les angles verticaux de dépassement du relief du projet éolien de Camp Thibault apparaissent très faibles, compris entre 0,2 et 0,5°. **Ils se concentrent à l'ouest du SPR. En présentant 6 points de vue à enjeu en corrélation avec la ZIV du projet, le pétitionnaire a bien suivi les recommandations de l'article 11 de la demande de compléments de l'UD de la Somme en date du 23.03.2021. Contrairement à ce qui est déclaré dans la demande de compléments, le périmètre de SPR figure au delà de l'aire d'étude rapprochée des 6 kilomètres du projet éolien.**



D'après le Rapport de présentation du SPR de Conty : identification des cônes de vue

3.3.4 SENSIBILITÉ DES SITES CLASSÉS ET INSCRITS

Les **sites inscrits et classés** du territoire d'étude, situés à l'intérieur de l'agglomération d'Amiens, ne présentent aucune sensibilité vis-à-vis du projet. Ce point est confirmé par l'étude de la ZIV du projet confrontée au périmètre des sites ci-dessous. La zone bleue de ZIV présente proche du cimetière de la Madeleine avait été déjà étudiée au chapitre des sensibilités MH de l'aire d'étude éloignée. Le périmètre du site inscrit est en effet identique au périmètre MH. Elle avait conclu à de très faibles enjeux du fait de l'éloignement et des talus en présence. Le site classé de l'arbre disparu de Croixrault est en contexte boisé. La ZIV du projet éolien n'y apparaît pas. **Aucun photomontage n'est envisagé pour les sites inscrits et classés au titre de la loi 1930.**

A noter que le site du château de Folleville est en projet de classement. **Un photomontage y sera réalisé (49).**

3.3.5 SENSIBILITÉ DES SITES UNESCO

Le **beffroi d'Amiens** ne présente aucune sensibilité vis-à-vis du projet. La terrasse du beffroi, d'une hauteur d'environ 50 mètres, atteint une altitude de +80 mètres, soit 60 mètres sous le niveau de la ZIP. Elle est accessible au public dans le cadre de visites guidées. Elle offre une vue lointaine sur la ville et ses abords. Néanmoins, les effets du relief et surtout la distance qui séparent l'édifice du projet empêchent toute possibilité de vue.

L'**église de Folleville** (Bien associé aux chemins de Saint-Jacques de Compostelle) est traitée dans le paragraphe portant sur les sensibilités des Monuments Historiques.

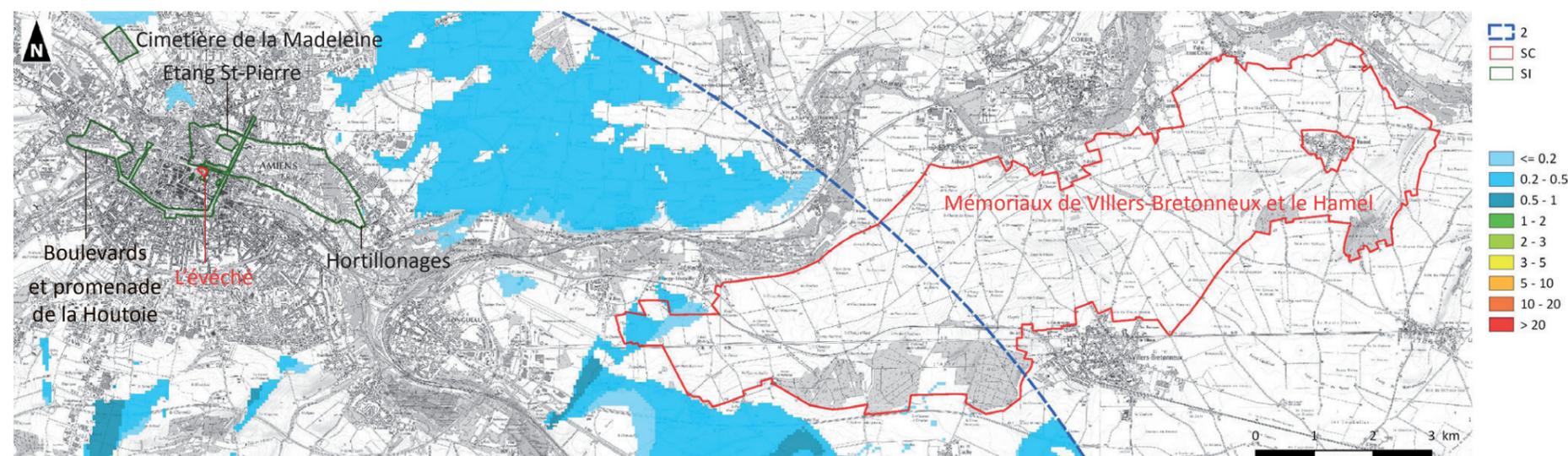
La **cathédrale d'Amiens** (Bien associé aux chemins de Saint-Jacques de Compostelle) fait l'objet d'une demande de photomontage depuis le haut de la tour nord accessible au public. Cela est mentionné à l'article 19 de la demande de compléments de l'UD de la Somme en date du 23.03.2021. **Ce point est respecté et fait l'objet du photomontage 87.**

3.3.6 SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Les vestiges archéologiques ne sont en général découverts que lors des travaux. Et seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'un secteur géographique.

Seul le porté à connaissance des positionnements précis des aménagements permettra de lever les doutes sur les risques d'impact du projet éolien vis-à-vis des éléments du patrimoine archéologique.

Les services de la DRAC seront consultés lors de la définition précise des projets et seront saisis pour tous les travaux susceptibles d'affecter le sous-sol.



ZIV et sites inscrits ou classés au titre de la loi 1930



Belvédère du projet de site classé de Folleville (photomontage n°49)

Projet éolien du Camp Thibault (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

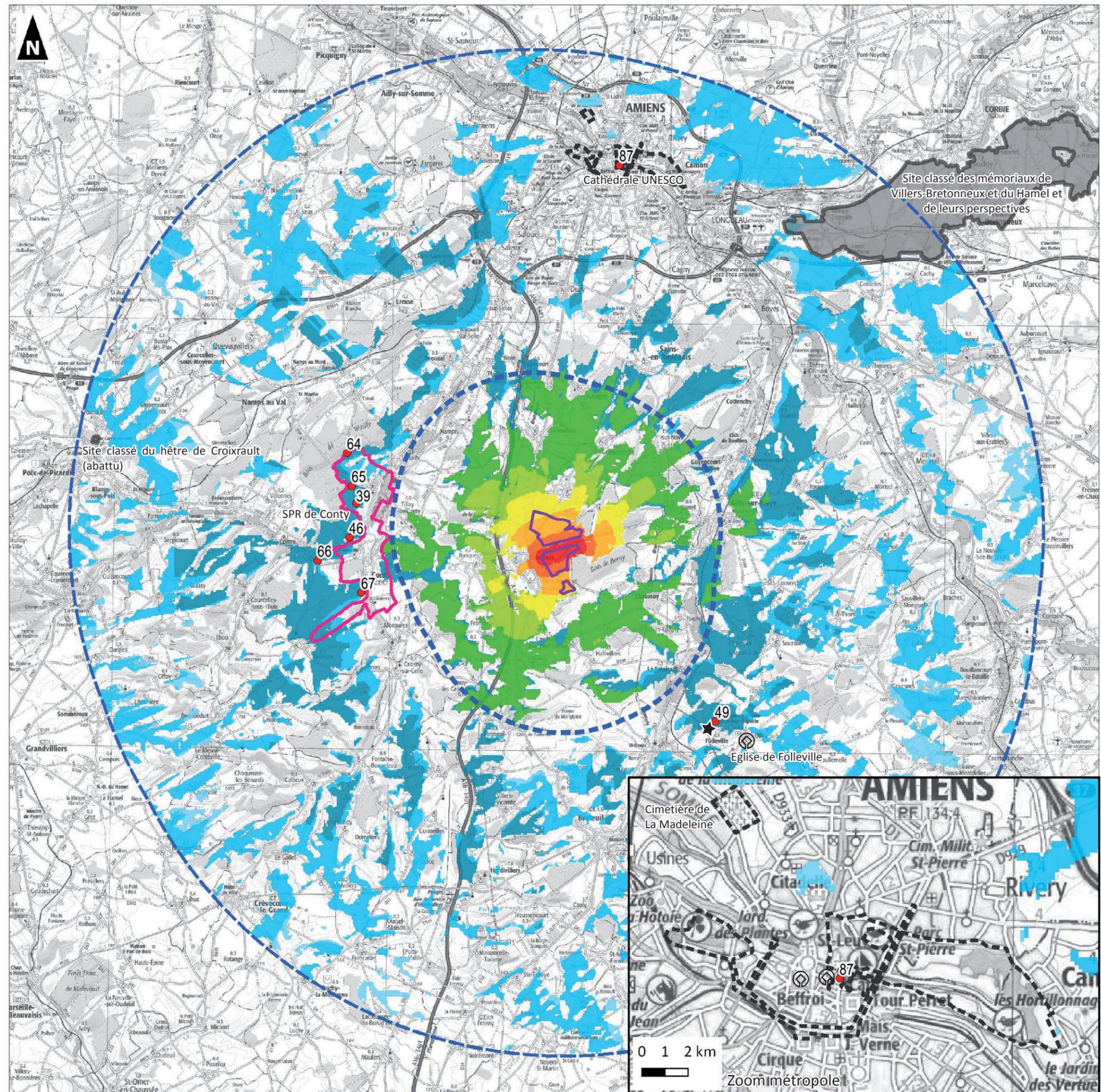
SPR, Sites loi 1930, UNESCO à enjeu de l'aire d'étude éloignée, photomontages, ZIV

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Site classé (sans enjeu)
- Site inscrit (sans enjeu)
- SPR de Conty (enjeux faibles)
- UNESCO
- Site classé loi 1930 (candidature de Folleville)

ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20

Photomontages du thème

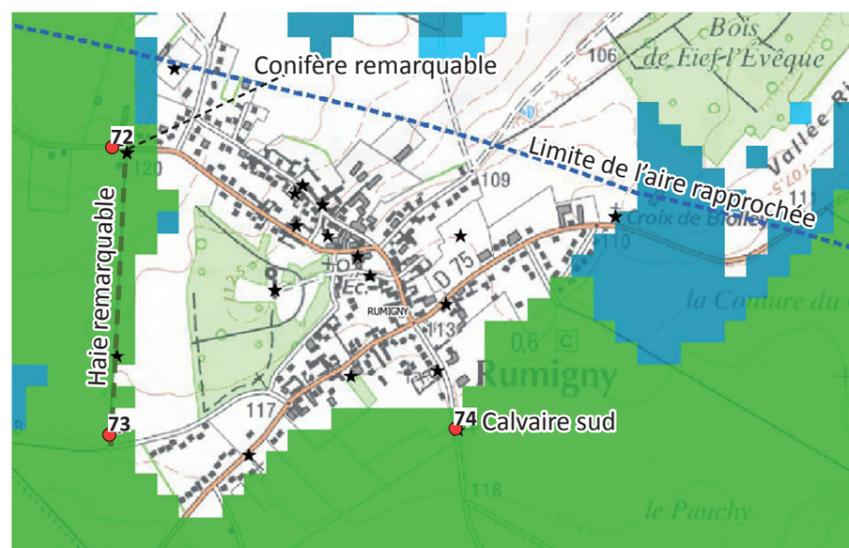


3.3.7 SENSIBILITÉ DES MONUMENTS AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME

La confrontation de la ZIV verticale du projet éolien du Camp Thibault et du géoréférencement des monuments de ce type permet de montrer un ensemble de cas où les monuments ne sont pas en visibilité ou en covisibilité avec le projet éolien. Par mesure de cohérence cartographique avec les cartes de patrimoine du PLUi de la vallée de la Noye, les monuments sont représentés avec une étoile noire sur les cartes de ZIV produites.

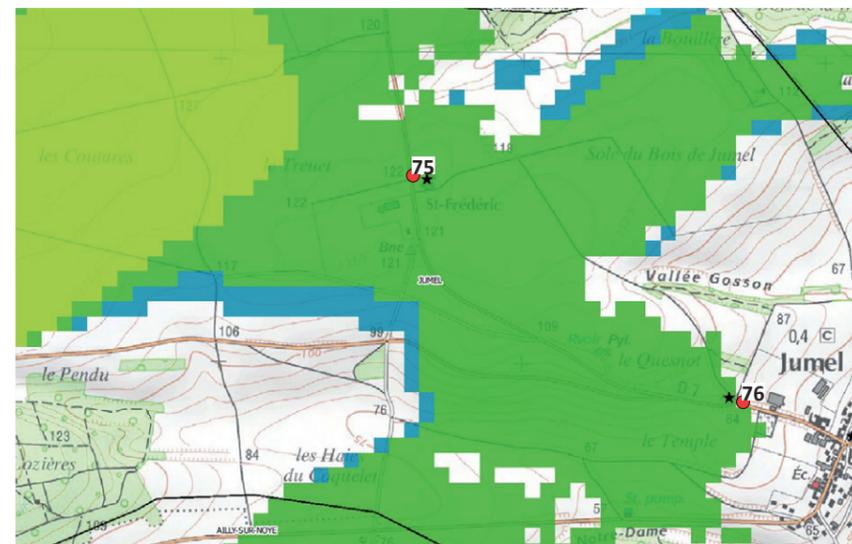
Ce constat permet d'éliminer 89 monuments sur les 124 recensés. Une exception est cependant faite pour l'église d'Ailly-sur-Noye, en dehors de l'aire d'étude rapprochée des 6 kilomètres, mais qui sera étudiée au niveau des photomontages 34 et 60. Cet édifice domine le coteau est de la Noye.

La commune de Rumigny est majoritairement non concernée au niveau de la ZIV du projet car 13 monuments sont en zone blanche (dépassement angulaire nul du projet). Seuls 3 patrimoines à enjeu pour la ZIV sont relevés : conifère remarquable en entrée nord-ouest (72), alignement de haie remarquable en frange ouest (73) et calvaire sud du village (74). La ZIV montre un dépassement angulaire des éoliennes de 1 et 2°. Ce dépassement est faible et traduit l'éloignement proche de la limite de l'aire rapprochée des 6 kilomètres. **Ces monuments font l'objet de trois photomontages (71 à 73).**



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

La commune de Jumel comprend un monument non compris dans la zone de visibilité (coeur de vallée). C'est en gagnant le plateau que la visibilité devient possible pour deux monuments (ferme à St-Frédéric mentionnée sur le plan de patrimoine approuvé) et calvaire ouest de Jumel. Deux photomontages seront réalisés (75 et 76). Pour ces monuments le dépassement du relief des éoliennes attendu se situe entre 1 et 2° (zone verte).

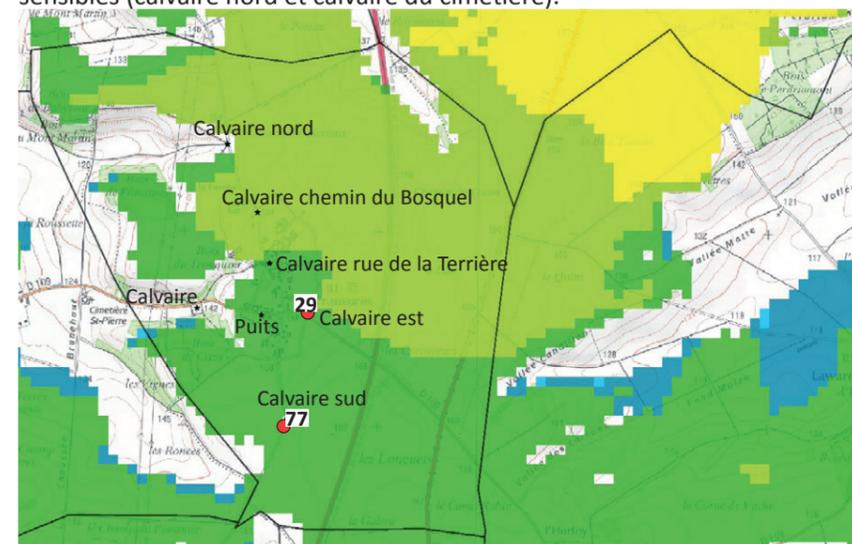


Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

Fransures comprend cinq de ses sept monuments dans la zone de visibilité du projet éolien. Il a été choisi d'en évaluer deux par photomontage (29 et 72) en raison des masques observés depuis respectivement :

- Calvaire du chemin du Bosquel ;
- Calvaire rue de la Terrière ;
- Puits.

Les monuments non compris dans la ZIV du projet ne sont de plus pas sensibles (calvaire nord et calvaire du cimetière).



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

En effet, le calvaire de Fransures sur le chemin du Bosquel possède une perspective principale non dans la direction du projet éolien. Il faut tourner le dos au calvaire pour être dans la direction de la ZIP. De plus, dans cette direction la vue est fermée par la végétation épaisse. **Ce patrimoine n'est donc pas sensible.**



Absence de sensibilité du calvaire de Fransures sur le chemin de Bosquel

Le calvaire de la rue Terrière ne présente pas de sensibilité en raison du masque bâti pavillonnaire comme le montre la photographie ci-dessous. **Aucun photomontage n'est envisagé pour cet édifice.**



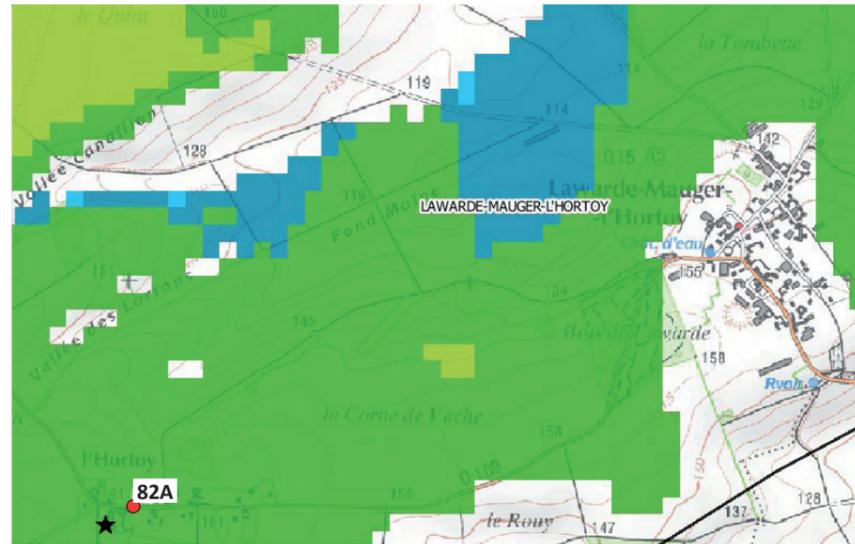
Absence de sensibilité du calvaire rue Terrière à Fransures

Le puits de Fransures n'est pas en covisibilité ni en vue du projet éolien du fait des masques bâtis. **Aucun photomontage n'est prévu pour cet édifice.**



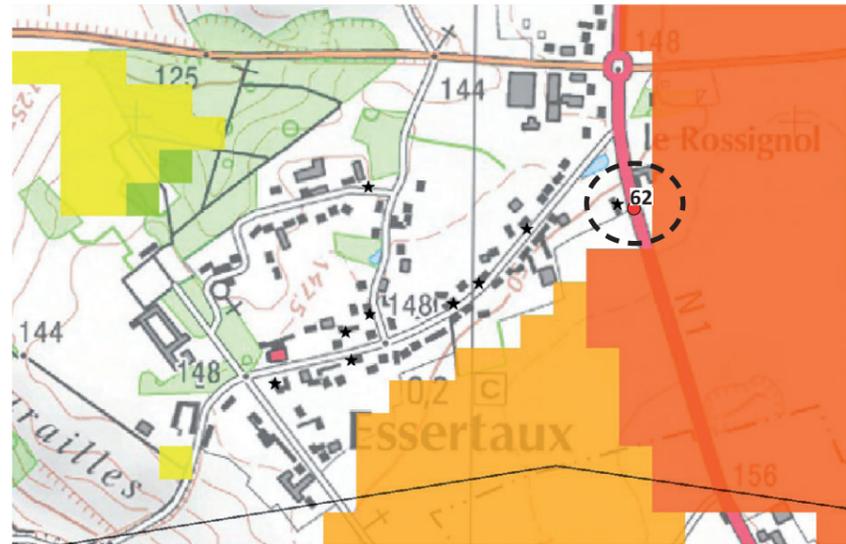
Absence de sensibilité du Puits à Fransures

La commune de Lawarde-Mauger-l'Hortoy comprend un monument sensible. Dans le hameau détaché de l'Hortoy, un photomontage proche de la maison de maître en pierre blanche sera établi. Il permettra en effet d'évaluer la sensibilité pressentie du fait d'un terrain libre de construction (photomontage 82).



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet

La commune d'Essertaux apparaît très peu sensible en dépit de sa proximité. Compte tenu de la proximité de la ZIV, un point de vérification sera fait sur la frange est d'Essertaux au niveau d'une maison bourgeoise exposée sur la RD1001 (photomontage 82).

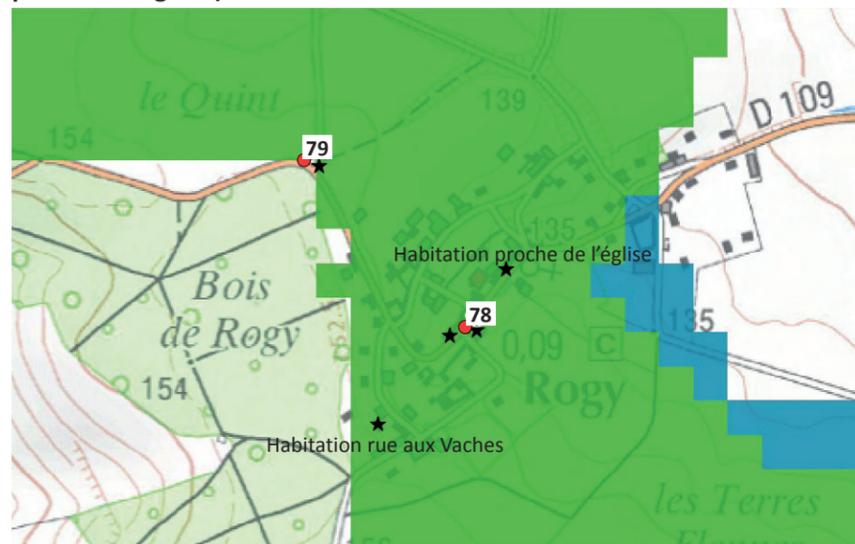


Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet



Vue dégagée à l'est de la RD1001 proche de la maison bourgeoise à Essertaux (point de vue 62)

La confrontation de la ZIV met en évidence une sensibilité potentielle des monuments de Rogy. Le village comprend cependant une ceinture bocagère épaisse et des masques bâtis sont assez présents pour deux maisons détaillées à droite. L'évaluation par photomontage se concentrera sur trois patrimoines (Deux bâtis pour le photomontage 78 et un calvaire pour le photomontage 79).



Zoom de la ZIV angulaire verticale du projet



L'habitation proche de l'église protégée au plan de patrimoine de Rogy présentera l'église en interface. **Aucun photomontage n'est envisagé.**



L'habitation rue aux Vaches à Rogy, la plus au sud du village, ne présente pas d'enjeux visuels du fait des jardins et du contexte villageois en interface. **Aucun photomontage n'est envisagé.**

Projet éolien du Camp Thibault (80)

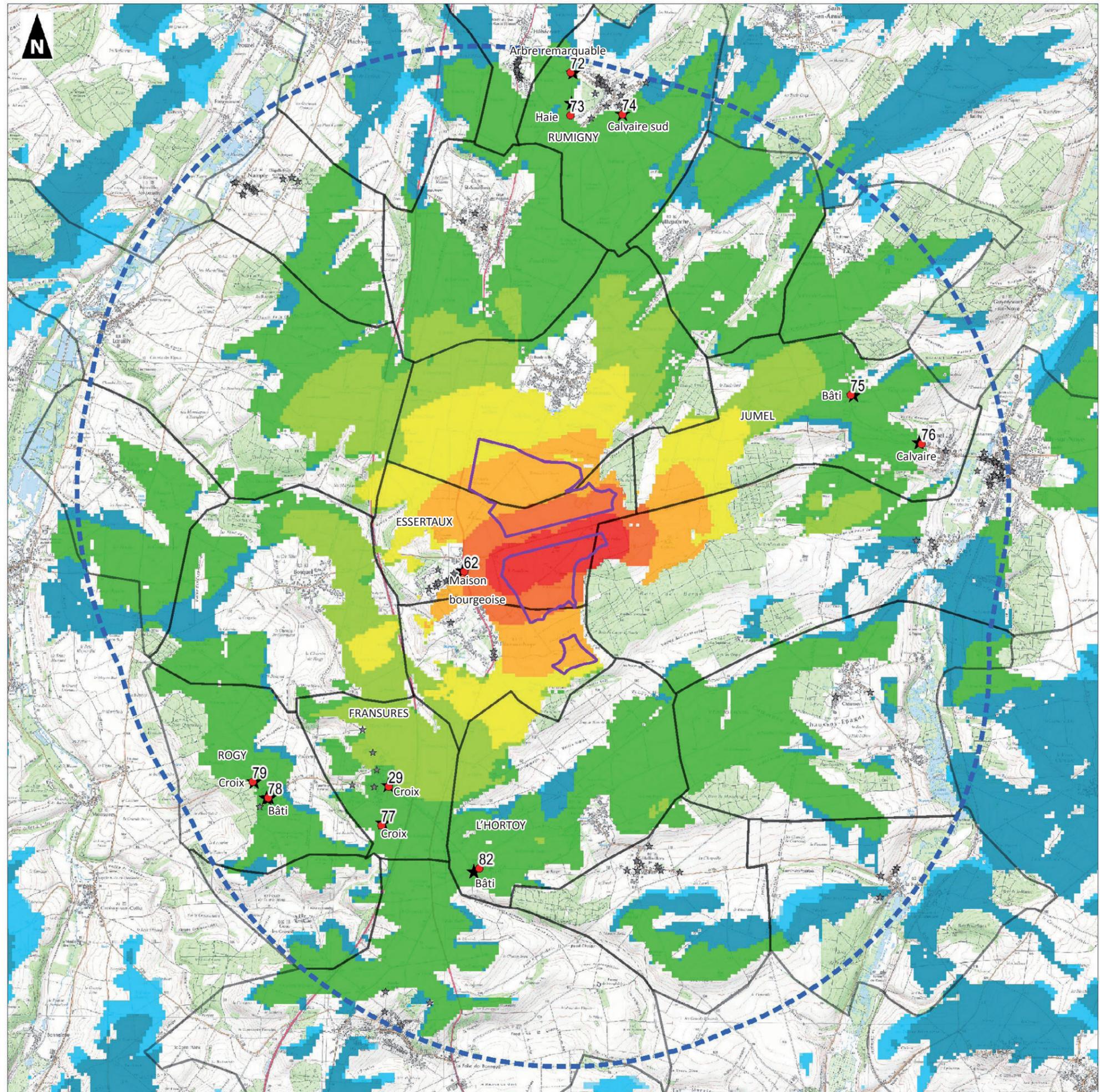
Demande d'Autorisation Environnementale

ZIV et patrimoine au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme dans l'aire d'étude rapprochée, photomontages

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Patrimoine protégé des PLU / PLUi
- ★ Enjeu (photomontage)
- ☆ Enjeu très faible (pas de photomontage)
- Photomontage proposé

ZIV de l'angle vertical visible des éoliennes du projet (en degrés)

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20



Projet éolien du Camp Thibault (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

Sensibilité du tourisme, photomontages concernés, ZIV

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)

Sensibilités touristiques

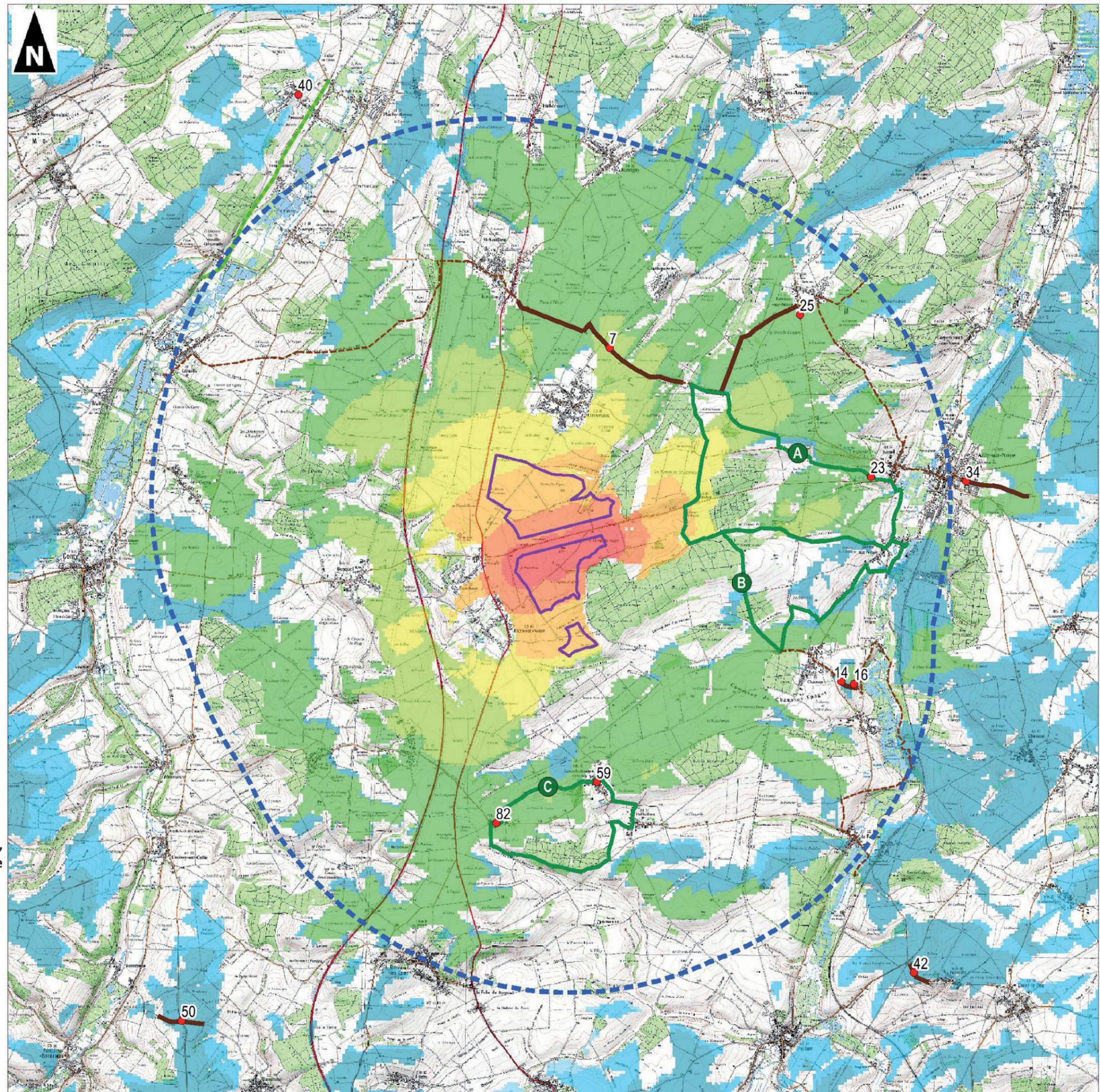
- Section de GR de sensibilité très faible
- Section de GR de sensibilité modérément sensible
- Section de coulée verte modérément sensible
- Boucle de randonnée modérément sensible
 - A - Circuit de la ferme Saint-Nicolas et du bois de Berny
 - B - Circuit de la vallée Grand-Mère
 - C - Circuit des Longues Avoines

- Photomontage du thème

ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20

Les sensibilités du tourisme concernent la randonnée pédestre, majoritairement dans l'espace de la moitié ouest de l'aire d'étude rapprochée des six kilomètres.



Conclusion des sensibilités majeures du patrimoine et le tourisme

Les enjeux du patrimoine liés à l'implantation d'un parc éolien sur la Zone d'Implantation Potentielle concernent :

- à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- les covisibilités depuis les hauteurs du versant ouest de la vallée de la Selle pour les monuments historiques du versant et du fond de vallée : château de Prouzel, château et église de Wailly, église et SPR de Conty, château de Monsures
- la covisibilité depuis le plateau avec l'église de Bonneuil-les-Eaux
- les covisibilités avec les monuments des villages-belvédères du versant est de la Noye : église de Louvrechy, château de Folleville
- la vue panoramique depuis le belvédère aménagé du château de Folleville (projet de site classé).

- à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée :

- les perceptions depuis la perspective du château et de l'église d'Essertaux, entre Flers-sur-Noye et Essertaux,
- le patrimoine protégé à l'article L159-19 du code de l'urbanisme dans l'aire d'étude rapprochée à Rumigny, Essertaux, Fransures, Rogy, Lawarde-Mauger-l'Hortoy et Jumel ,
- les séquences ouvertes des chemins de grande randonnée, GR123, GR124 sur le plateau et en haut de versants, en site urbain à Ailly-sur-Noye, les boucles de randonnées mentionnées dans le PLUi Avre Luce Noye.

CHAPITRE 4. RECOMMANDATIONS D'IMPLANTATION(S)

FORME(S) D'IMPLANTATION

■ **Assurer la cohérence avec les parcs éoliens existants implantés le long de la RD1001** : en dimensions d'éoliennes et type de composition.

Néanmoins, la Zone d'Implantation Potentielle, bien que proche de la RD1001, ne longe pas directement l'infrastructure ; il s'agira donc de s'appuyer également sur d'autres lignes de forces dominantes du paysage (bois du Domont, bois de Berny) pour composer le parc éolien.

PARTI(S) D'IMPLANTATION

Deux partis pris distincts sont envisagés. Il s'articulent chacun sur la direction d'éléments marqueurs du paysage. Il s'agit dans les deux cas de reprendre l'axe d'orientation d'éléments marqueurs du paysage par l'alignement des éoliennes du projet sur ces axes.

■ **Parti pris 1 (prioritaire)** : suivre la direction du vallon du bois du Domont orienté du Sud-Ouest au Nord-Est

Le bois du Domont se structure du Sud-Ouest au Nord-Est. Il suit aussi l'orientation des parcs éoliens existants.

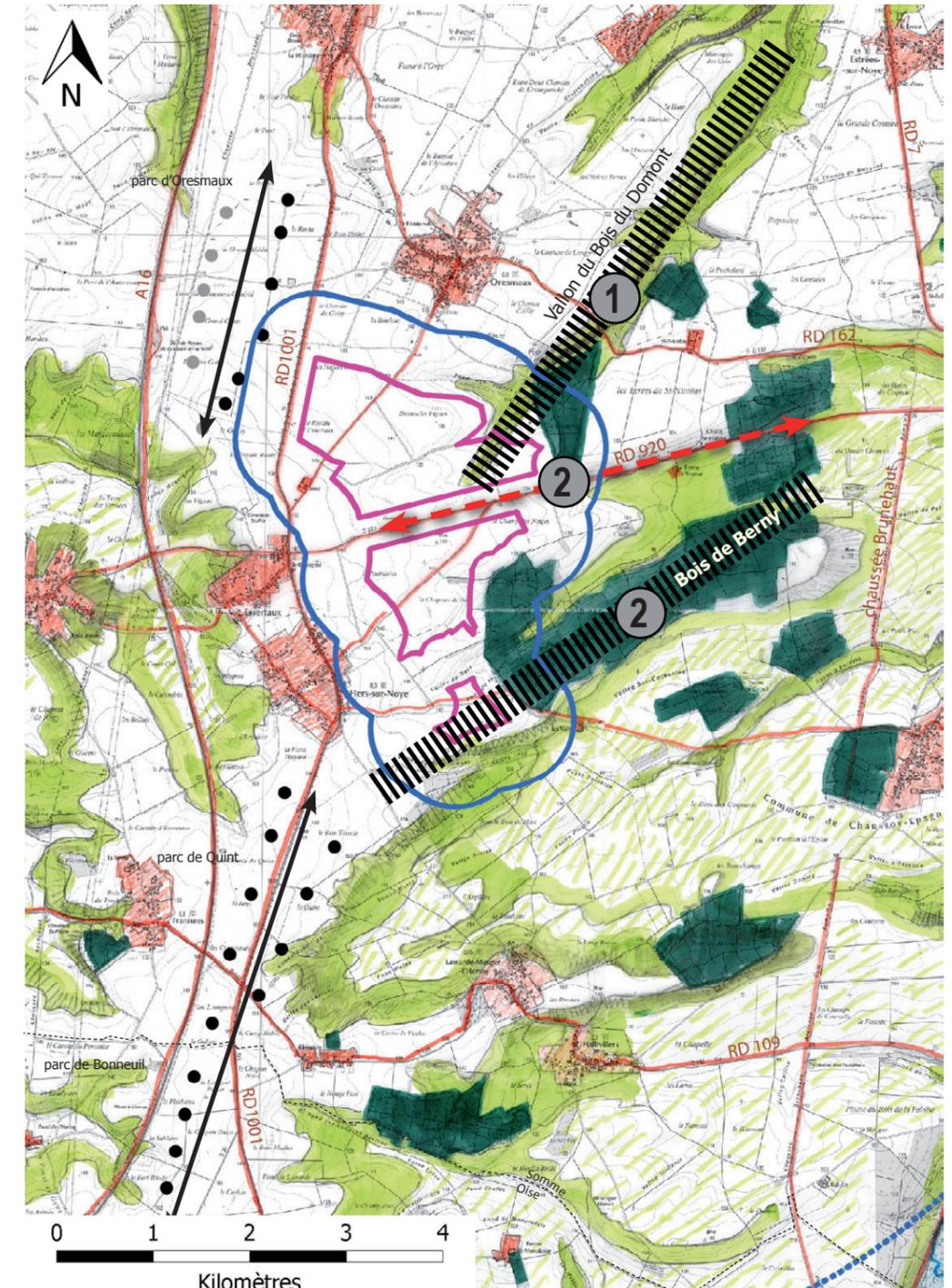
■ **Parti pris 2 (secondaire)** : suivre la direction du bois de Berny

Le bois de Berny, au sud, constitue un axe structurant local dont la direction est rappelée par RD920, soit approximativement une direction Ouest-Est.

Les deux directions évoquées sont des partis d'implantation possibles. La ligne Sud-Ouest à Nord-Est constituerait un parti pris plus en conformité avec le SRE de 2012 à partir de la vue en plan.

■ **Créer une composition géométrique et linéaire (Partis pris 1 ou 2)**

La forme linéaire des parcs éoliens proches est reproduite localement. Avec des lignes d'au moins trois éoliennes, la lisibilité des alignements prend le dessus sur la composition.



Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude immédiate

● ● Eolienne construite / accordée

↔ Lignes d'éoliennes structurantes

1 Parti pris prioritaire : souligner le vallon du bois du Domont

2 Parti pris secondaire : souligner le bois de Berny et la RD920

Principes d'implantation du projet

CHAPITRE 5. PRESENTATION DES VARIANTES ET DES RAISONS DU CHOIX DU PROJET

Lors de la démarche de conception du projet éolien du Camp Thibault, plusieurs scénarios sont évalués et comparés en fonction de critères paysagers, patrimoniaux et touristiques, mais aussi techniques et économiques.

Ces scénarios intègrent toutes les sensibilités locales mises en avant lors de l'état initial global et des différentes phases de concertation engagées et menées sur le projet. Le processus d'amélioration continue permet d'aboutir à un projet final de moindre impact sur le volet paysager, patrimonial et touristique mais aussi techniquement et économiquement réalisable.

5.1 RECHERCHE D'UN COMPROMIS ENVIRONNEMENTAL (SCENARIOS 1 À 4)

5.1.1 SCENARIO 1 : VARIANTE EXPLORATOIRE : 6 EOLIENNES DE 200 M EN BOUT DE PALE

■ OBJECTIF(S) RECHERCHE(S)

- Eviter le secteur sud de la ZIP susceptible de créer un effet barrière trop marqué ;
- Souligner le pôle de structuration n°4 du SRE de 2012 axé sur la vallée de la Selle et les parcs éoliens déjà présents.

■ ATOUTS

La composition en deux lignes parallèles est structurante. Chaque ligne est composée d'au moins trois éoliennes. Le projet souligne globalement la direction de la vallée de la Selle.

■ FAIBLESSES

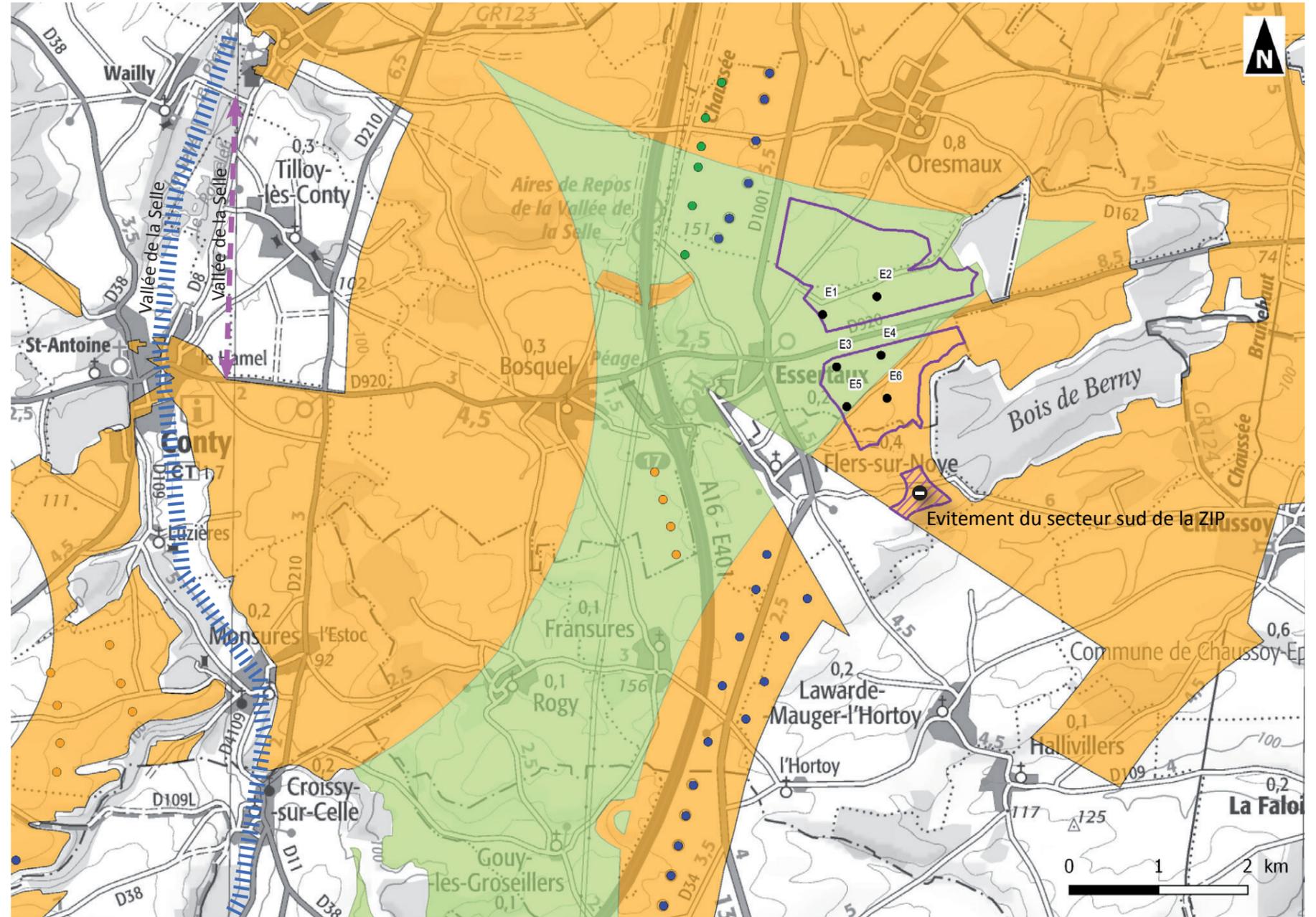
Le projet ne suit ni la direction des autres parcs éoliens déjà présents, ni un gabarit comparable d'éolienne.

Vue en plan, l'éolienne E6 est en zone favorable sous conditions (belvédère de Folleville). Toutefois, le photomontage n°42 (Belvédère de Folleville) montre que le projet éolien reste dans l'emprise des parcs éoliens d'Oresmaux construit et d'Oresmaux accordé sans générer un effet de cumul éolien par extension depuis Folleville. Néanmoins le gabarit d'éolienne rend le projet plus visible pour ce point de vue mentionné dans le SRE.

■ CONCLUSION(S)

L'évitement du secteur sud est réalisé. Le soulignement du pôle de structuration n°4 est également respecté.

Les deux objectifs recherchés sont atteints mais l'éolienne E1 ne respecte pas la distance réglementaire de recul à la zone d'activités d'Essertaux mentionnée dans le zonage réglementaire du PLU communal d'Essertaux. Il faut envisager la suppression de l'éolienne E1.



● Eolienne du projet

□ Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Contexte éolien du 25 juin 2021

- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Projet en instruction

Zonage du S.R.E. de 2012

- Zone favorable à l'éolien
- Zone favorable à l'éolien sous conditions (Belvédère de Folleville)

5.1.2 SCENARIO 2 : ADAPTATION DU SCENARIO 1

■ OBJECTIF(S) RECHERCHE(S)

- Respecter le recul réglementaire à la zone d'activités d'Essertaux en supprimant l'éolienne E1 du scénario 1.

■ ATOUTS

La composition du projet en deux lignes souligne toujours la direction du pôle de structuration de la vallée de la Selle.

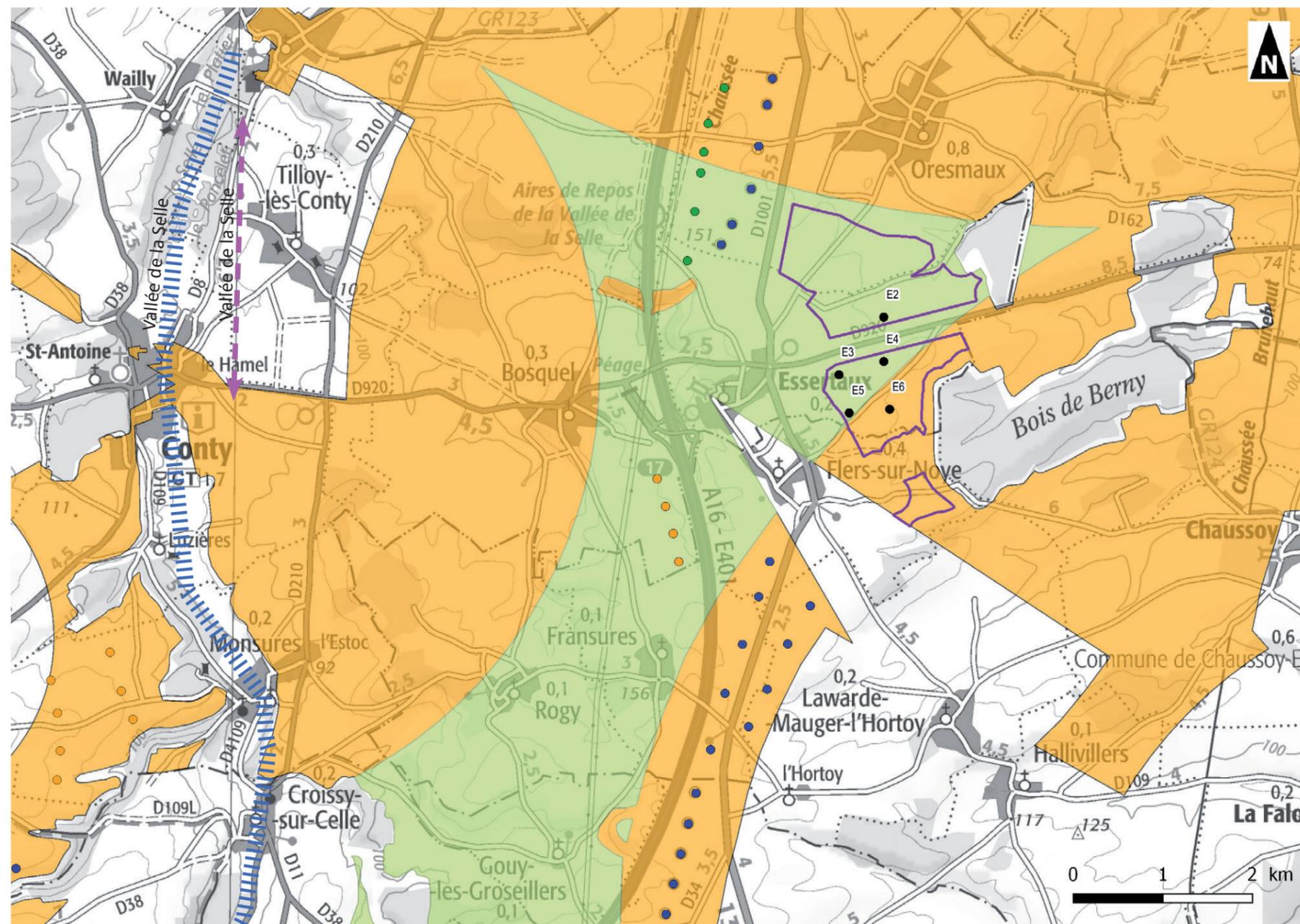
■ FAIBLESSES

Le projet ne souligne pas le parti d'implantation préconisé (suivre la direction du vallon du bois du Domont) recommandé par le paysagiste. La suppression de l'éolienne la plus au nord-ouest diminue le caractère structurant du projet du scénario 1 par un déséquilibre des deux lignes. Le projet présente un gabarit d'éolienne éloigné du contexte éolien proche du pôle de structuration n°4. Enfin, le projet reste prégnant par rapport aux parcs éoliens d'Oresmaux accordé et d'Oresmaux construit sur le photomontage n°42 (belvédère de Folleville «sensible» du SRE de 2012).

■ CONCLUSION(S)

Le secteur sud est évité. Le projet souligne le pôle de structuration n°4 de la vallée de la Selle. Le recul réglementaire à la zone d'activités d'Essertaux est respecté.

Cependant, il convient de trouver prioritairement une orientation de projet soulignant mieux le vallon du bois du Domont et de rechercher un gabarit d'éolienne, une géométrie d'ensemble de projet en meilleure adéquation avec le contexte éolien existant. Enfin, ce nouveau choix de gabarit devra notamment permettre de diminuer l'impact résiduel du projet éolien depuis le belvédère de Folleville (photomontage n°42).



● Eolienne du projet

▭ Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Contexte éolien du 25 juin 2021

● Eolienne construite

● Eolienne accordée

● Projet en instruction

Zonage du S.R.E. de 2012

■ Zone favorable à l'éolien

■ Zone favorable à l'éolien sous conditions (Belvédère de Folleville)

5.1.3 SCENARIO 3 : COHERENCE PAYSAGERE - 6 EOLIENNES DE 150 M EN BOUT DE PALE

■ OBJECTIF(S) RECHERCHE(S)

- Mettre davantage en adéquation la géométrie d'ensemble du projet avec le contexte éolien local du pôle de structuration n°4 ;
- Trouver un gabarit plus proche des parcs éoliens existants ;
- Souligner le vallon du bois du Domont (axe nord-est / sud-ouest), mettant en adéquation la géométrie d'ensemble du projet avec le contexte éolien existant selon les recommandations formulées par le paysagiste.

■ ATOUTS

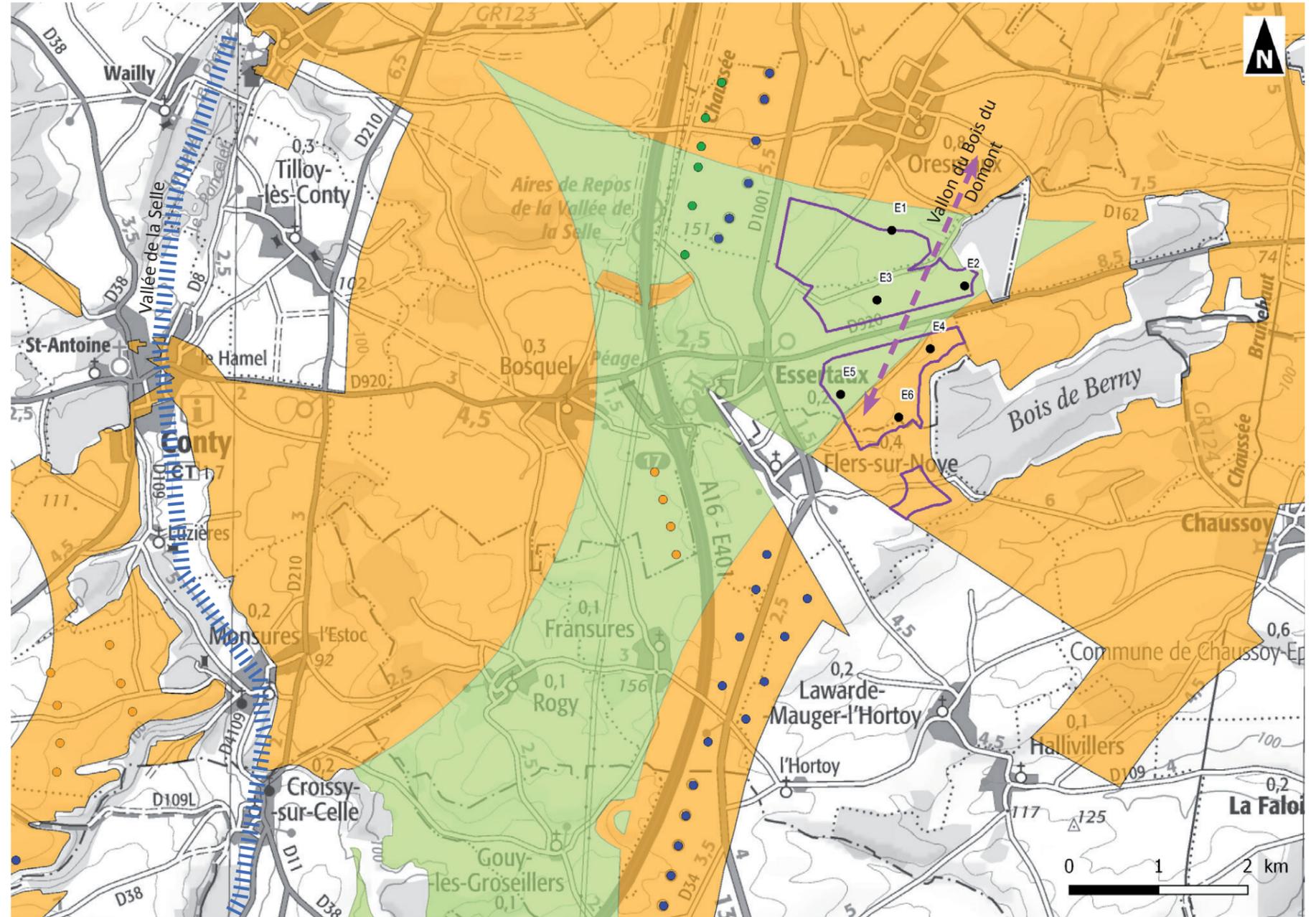
Le projet évolue d'une hauteur d'éolienne de 200 mètres à 150 mètres en bout de pale, assurant une meilleure adéquation au contexte éolien proche. La composition en deux lignes parallèles est lisible et structurante. Elle souligne bien l'orientation du parc construit du Quint et les parcs d'Oresmaux construit et Oresmaux 2 accordé. Les éoliennes E4 et E6 sont en zone favorable sous conditions du SRE (conditionné par le belvédère de Folleville).

■ FAIBLESSES

Le projet a une structure très aérée ayant tendance à générer un effet de diffusion, particulièrement visible sur le photomontage n°30 (éoliennes E1 et E2). Sur le photomontage n°42 du belvédère de Folleville, on observe un léger effet d'extension de l'espace occupé par les parcs éoliens d'Oresmaux construit et d'Oresmaux 2 accordé.

■ CONCLUSION(S)

Le projet a une géométrie en adéquation avec le parc construit du Quint et les parcs d'Oresmaux construit et Oresmaux 2 accordé. ESCOFI a prévu une mesure de réduction de 50 mètres en bout de pale de la hauteur des éoliennes. Ce choix est plus approprié aux gabarits des parcs éoliens proches. Toutefois, l'amélioration est à rechercher par une plus grande compacité du projet car un effet de diffusion du projet éolien est constaté sur le photomontage n°30 bien que la ligne de force générale suive celle du vallon du bois de Domont.



● Eolienne du projet

□ Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Contexte éolien du 25 juin 2021

- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Projet en instruction

Zonage du S.R.E. de 2012

- Zone favorable à l'éolien
- Zone favorable à l'éolien sous conditions (Belvédère de Folleville)

5.1.4 SCENARIO 4 : RECHERCHE D'UNE COHERENCE D'ENSEMBLE

■ OBJECTIF(S) RECHERCHE(S)

- Maintenir le soulèvement du pôle de structuration n°4 du SRE ;
- Souligner le vallon du bois du Domont (recommandation prioritaire formulée par le paysagiste) ;
- Diminuer l'effet de diffusion du projet constaté sur le scénario 3.

■ ATOUTS

- Le projet suit l'orientation des parcs éoliens proches du contexte existant ;
- Le projet souligne le vallon du bois du Domont (recommandation prioritaire formulée par le paysagiste).

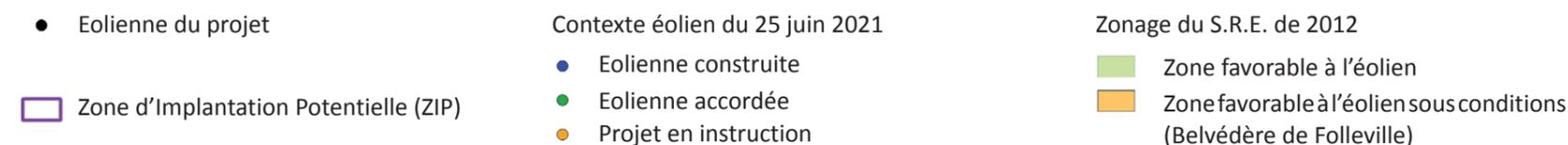
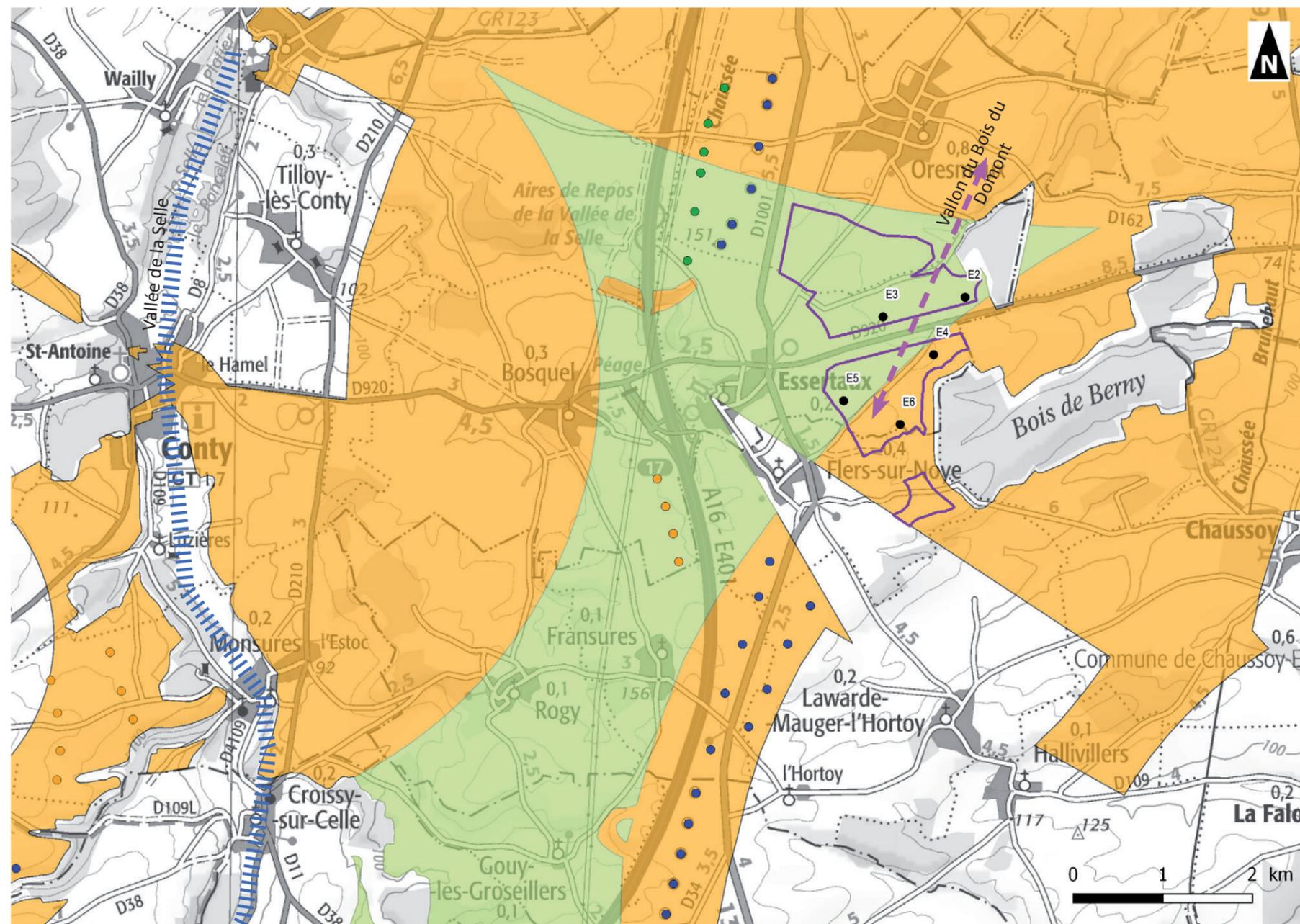
■ FAIBLESSES

- Un impact résiduel modéré a lieu pour le photomontage n°30 car l'éolienne E2 contribue à étaler le projet.
- Une extension du parc est constatée depuis Folleville (photomontage n°42) du fait de l'éolienne E2.

■ CONCLUSION(S)

- Ce scénario 4 correspond à la recherche d'une cohérence d'ensemble :
- Soulèvement du pôle de structuration n°4 du SRE ;
 - Soulèvement de l'orientation des parcs éoliens proches ;
 - Limitation de l'effet de diffusion du projet par rapport au scénario 3.

Partant de ce constat, ce scénario «préférentiel» de moindre impact paysager a été analysé sur 60 points de vue pour évaluer l'ensemble des impacts du projet. Les impacts se révèlent faibles à l'exception de 4 impacts résiduels modérés (photomontages 20, 30, 34, et 60A). Néanmoins, l'éolienne E2 se trouve dans une zone à enjeux modérés par rapport au volet écologique. ESCOFI a donc décidé la poursuite du séquençage ERC afin d'obtenir un scénario d'implantation exsangue d'impacts résiduels modérés sur le plan écologique et sur le plan patrimonial, paysager et touristique. La suppression de l'éolienne E2 située au nord-est a été décidée. Le séquençage ERC s'est poursuivi sur le panel des cinq photomontages (4, 13, 30, 42, 46) déjà utilisé pour l'analyse des variantes et enrichi de 17 photomontages complémentaires représentatifs et significatifs sur le plan paysager, patrimonial et touristique.



■ CHOIX DES PHOTOMONTAGES POUR LES SCENARIOS 1 à 4

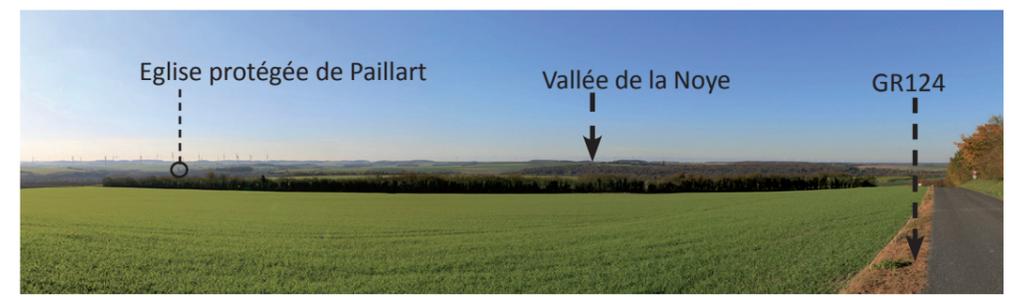
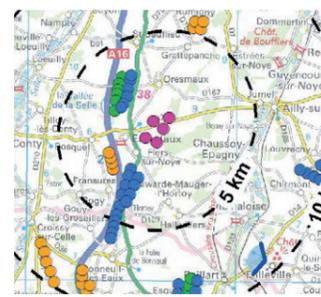
5 prises de vue ont été choisies pour comparer les scénarios 1 à 4. Leur choix découle des sensibilités majeures de l'état initial paysager et des attentes de l'ancien SRE de 2012.

PM	Localisation	Thème	Intérêt(s) du point de vue
4	Entrée sud d'Essertaux	Lieu de vie	Evaluer la visibilité du projet depuis un lieu de vie proche, Evaluer la composition dans sa géométrie
13	L'Hortoy en sortie nord-ouest	Lieu de vie	Evaluer la visibilité du projet depuis un lieu de vie proche, Evaluer l'insertion du projet par rapport au parc construit du Quint
30	RD1001 entre Oresmaux et Essertaux	Paysage	Assurer la cohérence du projet éolien avec les parcs éoliens existants implantés le long de la RD1001 Evaluer la compacité ou la diffusion du projet éolien sur le plateau.
42	Folleville, sortie ouest par la RD109	Patrimoine et vigilance SRE du zonage favorable sous conditions de la ZIP	Evaluer l'effet de diffusion du projet éolien depuis ce belvédère important
46	Conty au lieu-dit «Blanche Voie»	Patrimoine, paysage, attentes du SRE	Evaluer le gabarit du projet avec la vallée de la Selle, la cohérence de l'implantation au sein du pôle de structuration du SRE en considération du contexte éolien Evaluer la présence ou l'absence d'un effet barrière.

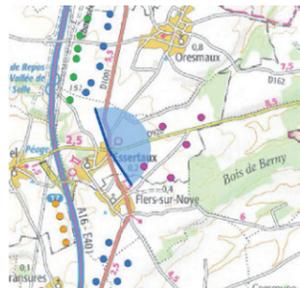
■ photomontage 30 - RD1001, entre Oresmaux et Essertaux.



■ photomontage 42 - Folleville, sortie ouest par la RD109.



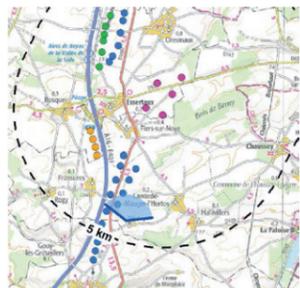
■ photomontage 4 - Essertaux, entrée sud et silhouette villageoise.



■ photomontage 46 - Conty au lieu-dit «Blanche Voie», église MH, AVAP de Conty, vallée de la Selle



■ Photomontage 13 - L'Hortoy, sortie nord-ouest par la route de Fransures.



Projet éolien du Camp Thibault (80)

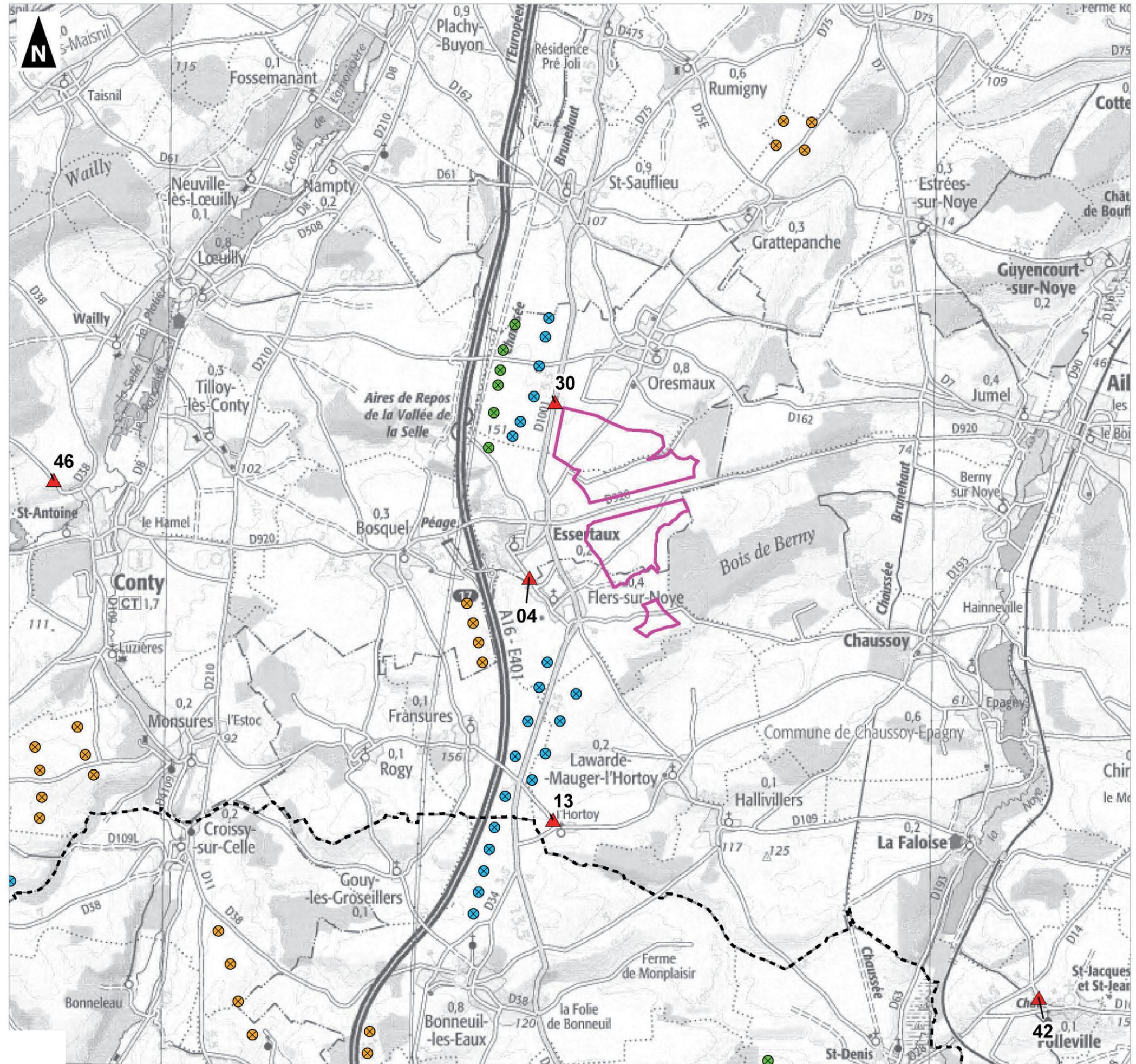
Demande d'Autorisation Environnementale

Points de vue
pour la comparaison
des scénarios 1 à 4

- Point de vue
- Zone d'Implantation Potentielle
- Limite départementale

Contexte éolien (25 Juin 2021)

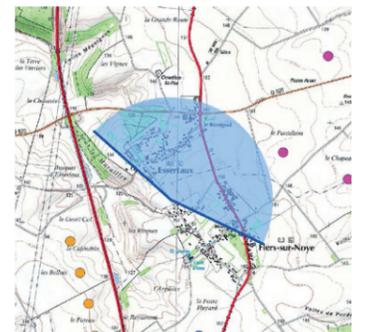
- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Projet en instruction



1:60 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

photomontage 4 - Essertaux, entrée sud et silhouette villageoise



Scénario 3

Essertaux



Scénario 4

Essertaux

